

■ Articuler les droits et les devoirs de chacun

Être solidaires, c'est vivre en alliance pour la réussite de son pays, mais aussi de son quartier, de son village, de sa ville, de sa région, de son entreprise... Une alliance de projets, pour les mener à bien ensemble, dans la mesure de ses forces et de ses talents. Les chrétiens savent combien l'alliance est importante dans la marche d'un peuple. Elle conjugue à la fois l'incertitude et la confiance mutuelle. L'alliance renvoie chacun au respect des droits et des devoirs qui la fondent.

« Dans la vie en société, tout droit conféré à une personne par la nature crée chez les autres un devoir, celui de reconnaître et de respecter ce droit [...] Ceux qui, dans la revendication de leurs droits, oublient leurs devoirs ou ne les remplissent qu'imparfaitement, risquent de démolir d'une main ce qu'ils construisent de l'autre. »

Jean XXIII, *Pacem in terris*, 55, 1963.

DROITS ET DEVOIRS : DEUX IMPÉRATIFS POUR LA DIGNITÉ DE L'HOMME

Droits et devoirs s'articulent

- pour que chacun trouve sa place dans le monde, grâce à la vie en famille, au travail, à un logement adapté, grâce à un jeu de relations sociales entre toutes les catégories de la société ;
- pour que chacun bénéficie tout au long de son existence, d'une formation conforme à ses capacités ;
- pour que chacun accède aux soins médicaux ;

- pour que chacun vive dignement sans discrimination, quelles que soient sa condition, son origine ou sa religion ;

- pour que chacun bénéficie d'une retraite et des ressources suffisantes pour entrer avec sérénité dans la vieillesse.

Droits et devoirs s'articulent

- pour que chacun accepte de vérifier les exigences de son appartenance à une communauté nationale, notamment par une participation à l'impôt et aux différentes cotisations sociales ; payer l'impôt est une marque de citoyenneté ;

- pour que l'État crée les conditions favorables à la vie associative, à l'existence de corps intermédiaires et aux structures de proximité. Il lui revient de les consulter régulièrement, de les aider par des subventions alors que bien souvent les administrations poursuivent en général leur logique propre, complexe et éloignée de la réalité. On ne peut pas tout demander à l'État. Aussi il revient à chacun de prendre des initiatives, de rejoindre des associations qui lui permettent de mener à bien des projets selon ses centres d'intérêt (comités de quartier, syndicats, commissions diverses, clubs sportifs...);
- pour que chacun soutienne ceux qui s'engagent en politique en participant aux décisions qui concernent sa commune, son département ou sa région. Mettre ses compétences et son temps au service de telles instances, c'est œuvrer pour le bien commun et peser pour plus d'équité dans le développement et la répartition des richesses. Ce sont des lieux où l'on travaille à l'égalité de tous face aux lois sociales, à l'école, à la justice, à la force publique;
- pour que chacun se propose comme un devoir de faire attention aux autres et de ne pas hésiter à intervenir de manière citoyenne (dans les conflits de voisinage, les incivilités et en bien d'autres domaines);
- pour que chacun ait un grand respect de la liberté de conscience et de la liberté religieuse dans un esprit de tolérance et d'ouverture.

L'ÉTAT ET LES POUVOIRS PUBLICS

Ils ont un rôle essentiel pour que l'articulation entre droits et devoirs favorise la solidarité et la fraternité. Il faut attendre de l'État des mesures qui

garantissent l'intérêt général et courent sur le long terme, au-delà des échéances électorales.

La mondialisation, les mutations techniques, les changements culturels, l'inscription dans l'Europe font que les fonctions de l'État ont évolué. L'Europe est désormais une communauté de destin et une institution originale dont nous faisons partie intégrante; dans certains domaines, 75 % de la législation française est directement ou indirectement commandée par des décisions européennes. Notre pays est, d'autre part, engagé depuis plus de vingt ans dans un processus de régionalisation et de décentralisation qui appelle une évaluation puisque se trouvent modifiés le rôle de l'État et celui des collectivités territoriales.

Pour que grandisse notre participation à la conduite du pays, c'est toute une démarche de concertation et de dialogue entre élus et population qui doit s'amplifier. Certes il revient aux élus, aux partis politiques, aux syndicats, voire aux Églises, d'engager des débats sur la réforme du système éducatif, sur le respect de l'environnement, sur le financement des équipements sportifs ou des centres de soins, le temps de travail, etc. Mais l'adhésion des citoyens à la vie politique se renforcera si, sur les grands enjeux de la vie collective, la démocratie est organisée de telle manière que les opinions se confrontent avec réalisme pour parvenir à un consensus conforme à l'intérêt général. Il est urgent d'accueillir toutes les suggestions et de créer un climat d'estime entre tous.

LES MÉDIAS

Ils ont un rôle éminent à jouer en ce sens. L'information permet de mieux comprendre le monde où nous vivons. Elle est une chance pour découvrir les

enjeux des propositions et des décisions. Elle permet un rapprochement entre les personnes et entre les peuples. Elle favorise l'émergence d'une opinion publique nationale et mondiale.

S'informer est un devoir. L'information demande à être confrontée, analysée, mise en perspective. Les nouveaux moyens de communication, en particulier Internet, permettent d'atteindre des banques de données, de croiser des informations, de prendre du recul et de ne pas en rester au seul niveau émotionnel.

La vérité et la transparence demeurent des principes essentiels. L'information ne peut être fondée sur la seule liberté d'expression mais sur la recherche de la vérité et de l'objectivité. On doit être attentif à ses conséquences quand elle porte atteinte à la paix sociale, attise la peur de l'avenir ou pénètre indûment dans l'intimité des personnes.

L'information a un coût. Il est donc normal de soutenir les médias qui semblent les meilleurs en sachant qu'il dépend de chacun qu'ils soient plus libres à l'égard

de l'audimat et des impératifs financiers. Il nous revient également d'intervenir auprès des responsables pour faire connaître ce que les chrétiens souhaitent voir promouvoir en matière de programmes, de débats, de divertissements.

LA JUSTICE

Comme bien d'autres services de l'État, elle contribue à la solidarité entre tous. Elle garantit le respect de la dignité de tout être humain.

Cette garantie passe par le respect du secret de l'instruction et par la distance qu'elle doit garder à l'égard des médias.

Il revient à la Justice de veiller à ce que les peines infligées permettent aux coupables de se réinsérer, à terme, dans la société, ce qui suppose que soient donnés à l'administration pénitentiaire les moyens nécessaires.

La Justice ne peut être le lieu d'expression de la haine, de la vengeance ou être considérée seulement comme un moyen d'obtenir des compensations financières.

► **Pour articuler les droits et les devoirs de chacun à tous les niveaux de la vie sociale, des mesures difficiles sont à prendre. Pour y parvenir et stimuler le courage de chacun selon sa place et ses responsabilités il importe d'informer, de consulter, de montrer les enjeux. Si l'on s'engage sur ce chemin avec détermination, chacun, acceptera mieux ce qui aura été décidé de manière légitime. La solidarité, fondée sur la démocratie parlementaire et la démocratie participative, est un devoir essentiel auquel les intérêts particuliers doivent se ranger. La différence des analyses et des approches qui existent au sein de notre pays, la différence des souhaits et des modes de vie représente une richesse d'initiatives, de projets et de réalisations dont nous pouvons être fiers et dont nous avons tous à tenir compte pour élaborer un projet national.**

